

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 370-CX-1632**

concernant l'avis au recteur relatif au projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

**ATTENDU** l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne no 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le processus de préparation budgétaire;

**ATTENDU** la présentation, les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation du recteur à titre de président du Comité du budget;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE DONNER** un avis favorable au recteur afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014 soit déposé au conseil d'administration pour adoption.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 370-CX-1633

concernant l'acceptation de l'offre de services du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la nécessité pour l'Université du Québec en Outaouais de retenir les services d'une institution financière pour la gestion de ses affaires bancaires;

**ATTENDU** la résolution 260-CA-3774 concernant le choix d'une institution bancaire pour les services financiers qui accordait à la Caisse populaire Saint-Raymond de Hull la gestion des comptes bancaires de l'Université du Québec en Outaouais, selon l'offre de services présentée, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2003 au 28 février 2008 avec une option de renouvellement, après entente entre les parties;

**ATTENDU** l'entente de renouvellement de tarification, aux conditions et selon les modalités de gestion connues et identifiées à l'offre initiale, signée le 20 février 2008 et se terminant le 13 février 2013;

**ATTENDU** la résolution 361-CX-1587 concernant la prolongation du contrat pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais qui permettait d'accepter l'offre du Centre financier aux entreprises de Desjardins de prolonger l'entente actuelle aux mêmes conditions pour une année supplémentaire, jusqu'au 14 février 2014;

**ATTENDU** la résolution 369-CX-1631 concernant les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais qui mandatait le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour négocier une entente de cinq (5) ans avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais avec une possibilité de réserver à l'UQO le droit de maintenir, pour une période de transition maximale de six (6) mois après la fin de l'entente, certains services offerts par l'institution financière, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux offerts au contrat de cinq (5) ans;

**ATTENDU** l'article 37 du Règlement sur les contrats de service des organismes publics découlant de la loi sur les contrats de service des organismes publics;

**ATTENDU** les articles 2.3b et 4 du Règlement sur les emprunts effectués par un organisme, qui découle de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière;

**ATTENDU** les conditions du marché et les impacts d'un changement d'institution financière sur l'Université;

**ATTENDU** l'offre de services soumise par le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 5.3.3 f du règlement de régie interne;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 370-CX-1633**

concernant l'acceptation de l'offre de services du Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour les services financiers de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCEPTER** l'offre de services de cinq (5) ans soumise par le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'Université du Québec en Outaouais, pour la période débutant le 15 février 2014 et se terminant le 14 février 2019, étant entendu que l'Université se réserve le droit de maintenir, après la fin de l'entente et pour une période de transition maximale de six (6) mois prenant fin le 19 août 2019, certains services offerts par l'institution financière, et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux offerts au contrat de cinq (5) ans;

**D'AUTORISER** le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la directrice des finances, tous deux agissant conjointement, à signer les documents liant les deux parties.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 370-CX-1634**

concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance du poste de préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Angélique Legault, à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau, et ce, à compter du 3 décembre 2013;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Angélique Legault.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 370-CX-1635

concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la vacance du poste de préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Janie Charbonneau, à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire et des services aux étudiants à Gatineau, et ce, à compter du 3 décembre 2013;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Janie Charbonneau.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 370-CX-1636**

concernant l'engagement d'une attachée d'administration au Secrétariat général à Gatineau

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la création du poste d'attaché d'administration au Secrétariat général à Gatineau;

**ATTENDU** l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'engagement de madame Mireille Auger, à titre d'attachée d'administration au Secrétariat général à Gatineau, et ce, à compter du 3 décembre 2013;

**DE MANDATER** la direction du Service des ressources humaines pour procéder à l'engagement de madame Mireille Auger.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 370-CX-1637**

concernant une recommandation à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour la nomination d'un membre à la Table des commissaires de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) sollicite des candidatures afin de pourvoir au poste de commissaire au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, soit le groupe sectoriel Connaissance et savoir;

**ATTENDU** que madame Édith Leclerc, qui siégeait comme commissaire à la CRRNTO au siège Savoir et connaissance, a donné sa démission;

**ATTENDU** la mission et les mandats de la CRÉO et l'importance, pour l'Université, de contribuer à son fonctionnement et de participer à ses instances décisionnelles;

**ATTENDU** l'extrait du Règlement de la CRRNTO;

**ATTENDU** que l'Université est reconnue en tant qu'organisation éligible à recommander des candidatures pour le poste de commissaire à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais pour le groupe sectoriel Connaissance et savoir;

**ATTENDU** la recommandation du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais de désigner le professeur David Rivest, du Département des sciences naturelles, pour siéger à titre de commissaire au sein de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, soit le groupe sectoriel Connaissance et savoir, en remplacement de madame Édith Leclerc.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## COMITÉ EXÉCUTIF

### RÉSOLUTION 370-CX-1638

concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU QUE** Montfort et l'Université désirent développer un accord qui reconnaît l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties ainsi que leurs objectifs communs en ce qui a trait à la prestation de services de santé en français;

**ATTENDU QUE** Montfort et l'Université reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des futurs infirmiers et infirmières;

**ATTENDU QUE** Montfort reconnaît que l'Université forme des professionnels en soins de la santé à titre d'infirmiers et infirmières cliniciennes, cliniciennes spécialisées et praticiennes en soins de première ligne à offrir une vaste gamme de services et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada ou en Amérique du Nord;

**ATTENDU QUE** Montfort reconnaît la pertinence d'inclure des étudiants dans le cadre de ses activités cliniques/pratiques et reconnaît la conformité du programme académique de l'Université face aux exigences de la prestation de soins et services;

**ATTENDU QUE** Montfort reconnaît également que l'Université doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique/pratique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé, afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur carrière dans le système de santé canadien;

**ATTENDU QUE** Montfort reconnaît en outre que l'Université a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques qu'offrent les patients, le personnel, et les installations de Montfort;

**ATTENDU QUE** l'Université reconnaît que Montfort assure des soins de santé primaires et secondaires en français à la communauté francophone régionale et plus généralement franco-ontarienne;

**ATTENDU QUE** l'Université reconnaît également que l'enseignement et la recherche en français doivent se faire dans un milieu francophone et que Montfort constitue un établissement pouvant permettre aux candidats en formation continue pour préposé aux bénéficiaires d'acquérir des expériences cliniques/pratiques dans un milieu francophone;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin,

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 370-CX-1638**

concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente de collaboration entre l'Hôpital Montfort et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente de collaboration;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de l'entente de collaboration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **COMITÉ EXÉCUTIF**

### **RÉSOLUTION 370-CX-1639**

concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre IMAVI et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU QUE** IMAVI et l'UQO désirent développer un accord qui reconnaît l'importance des besoins académiques (enseignement et recherche) et cliniques de chacune des parties ainsi que leurs objectifs communs en ce qui a trait à la prestation de services de santé de qualité;

**ATTENDU QUE** IMAVI et l'UQO reconnaissent officiellement leur engagement mutuel en tant que partenaires dans la formation des professionnels en psychologie clinique et la recherche en la matière;

**ATTENDU QUE** IMAVI reconnaît que l'UQO forme des professionnels en psychologie aptes à offrir une vaste gamme de services psychologiques et de soins de santé dans n'importe quel milieu au Canada ou en Amérique du Nord;

**ATTENDU QUE** IMAVI reconnaît la pertinence d'inclure des étudiants de niveau doctoral dans le cadre de ses activités cliniques et reconnaît la conformité du programme académique de l'UQO face aux exigences de la prestation de soins et services;

**ATTENDU QUE** IMAVI reconnaît également que l'UQO doit offrir un accès à ses candidats à des opportunités de formation clinique et de recherche qui couvrent une vaste gamme de problèmes de santé (incluant la santé mentale et physique), afin de bien les préparer à la mission contemporaine de la profession et leur future carrière de psychologue dans le système de santé canadien;

**ATTENDU QUE** IMAVI reconnaît en outre que l'UQO a besoin d'un accès aux expériences cliniques et pratiques qu'offrent les patients, le personnel et les installations de IMAVI;

**ATTENDU QUE** l'UQO reconnaît que l'enseignement et la recherche en psychologie en français doivent se faire dans un milieu francophone et que IMAVI constitue un établissement pouvant permettre aux candidats de niveau doctoral en psychologie d'acquérir des expériences cliniques dans un milieu francophone;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'entente de collaboration entre IMAVI et l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente de collaboration;

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**RÉSOLUTION 370-CX-1639**

concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre IMAVI et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-dixième réunion tenue le lundi 2 décembre 2013 à 12 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum découlant de l'entente de collaboration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général